L'ajournement

En fin le 10 mars, en réponse aux questions du député de Lisgar (M. Murta) et moi-même, le ministre de l'Agriculture a dit qu'il saurait sous peu quel était le montant. Il a répondu à une de mes questions que le paiement serait fait au plus tard à la fin de mars, s'il n'y avait pas d'anicroche.

Le fait est qu'il s'agit d'une somme considérable à laquelle les agriculteurs canadiens ont droit. Les économistes de Saskatchewan ont calculé que les sommes payables aux seuls agriculteurs des Prairies devraient être de 117.5 millions de dollars. Il est important pour les cultivateurs de l'Ouest et de tout le Canada de recevoir cet argent maintenant our qu'ils puissent financer les travaux du printemps.

Je termine en disant que le ministre de l'Agriculture n'a pas donné de réponse satisfaisantes. Il a donné pour excuse que les cultivateurs ne voulaient pas que cet argent s'ajoute à leurs revenus de 1980. On pourrait évidemment prétexter maintenant qu'ils ne veulent pas que cet argent figure dans leurs revenus de 1981. Devrons-nous attendre jusqu'en 1984 avant d'avoir une réponse du gouvernement? Quand aurons-nous cet argent? Les agriculteurs de l'Ouest veulent savoir.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le 4 janvier 1980, à la suite de l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques, les États-Unis ont annoncé qu'ils imposaient un certain nombre de sanctions à l'Union soviétique. Le gouvernement américain a contacté les représentants des autres grands exportateurs de céréales pour leur demander leur appui. Le Canada a accepté de limiter les exportations de grains à destination de l'URSS au niveau normal et habituel.

Quand le gouvernement canadien a annoncé sa décision de participer à l'embargo sur les exportations de grains vers l'Union soviétique, le premier ministre, c'est-à-dire le très honorable chef de l'opposition (Joe Clark), a annoncé que les producteurs de grains canadiens seraient indemnisés pour les pertes subies à la suite de la décision des gouvernements canadiens et américain. Par la suite, le gouvernement actuel s'est engagé publiquement, et il a réitéré cet engagement à plusieurs reprises, à indemniser les producteurs de grains pour le manque à gagner pouvant être attribué aux décisions du gouvernement de réduire les exportations de grains vers l'Union soviétique.

En raison de cet embargo, des excédents se sont accumulés dans d'autres pays du monde, ce qui a fait chuter les prix.

Cette chute des prix a toutefois été compensée en partie par la décision du gouvernement américain de retirer du marché une partie du grain en chargeant la Commodity Credit Corporation d'en acheter et en accumulant des réserves plus importantes que prévues dans le cadre du programme des réserves agricoles.

On peut répartir les pertes qu'ont subies les producteurs canadiens à la suite de cet embargo en deux catégories, à savoir les pertes dues à une diminution du volume des ventes et les pertes dues à la chute des prix. A la suite de l'engagement qu'il a prit à l'égard des producteurs, ce dont j'ai déjà parlé, le gouvernement canadien a chargé une commission interministérielle de mettre au point un système d'indemnisation, de voir combien il fallait verser et quel mode de paiement il convenait d'utiliser. Par ailleurs, un certain nombre d'autres organismes et institutions ont estimé les pertes subies par les producteurs canadiens. La commission a mis plus de temps que prévu pour étudier ces estimations. La plupart des données requises pour l'analyse n'étaient pas disponibles. Les députés comprendront que c'est un problème extrêmement complexe et que, en plus de l'embargo, beaucoup d'autres facteurs ont influé sur le marché au cours de cette période.

• (2230)

Autrement dit, il était très difficile de mesurer les conséquences de l'embargo sur le prix des céréales. Parmi les autres facteurs qui ont eu un effet sur les marchés mondiaux des céréales depuis que l'embargo a été annoncé le 4 janvier 1980, on compte les taux d'intérêt plus élevés, qui augmentent le coût des stocks de céréales, les fortes récoltes de céréales prévues aux États-Unis et dans le monde pour l'année 1980-1981, et la hausse de la valeur du dollar américain comparativement aux autres principales monnaies mondiales.

A l'heure actuelle, le comité interministériel a complété ses travaux et rédigé un rapport complet. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé ont soumis ce rapport au cabinet, lequel est en train d'étudier ce mémoire et . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire sait que c'est avec regret que je dois l'interrompre. J'ai déjà dû le faire et je le regrette, mais les règles régissant la motion d'ajournement sont très strictes.

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 31.)